

24 août 2012

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 26 avril 2012, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **09/08/2012** au **10/08/2012** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
09/08/2012	50 508	5,7684	291 350,35
10/08/2012	133 332	5,7767	770 218,96
TOTAL	183 840		1,061,569.31

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.